



7492 - Elle veut sortir avec son fiancé pour s'assurer de sa situation afin d'éviter un désastre

question

Ma question porte sur un sujet qui m'a plongé dans une grande angoisse depuis quelque temps. J'ai été divorcée depuis bientôt un an et je suis sans enfant. Ma question est la suivante : j'avais épousé mon ex-mari sans l'avoir bien connu, mais parce que mes parents croyaient qu'il me convenait. Après ce qui vient de se passer, je pense qu'il vaut mieux connaître un homme avant de l'épouser. Je n'entend pas lui donner des rendez-vous pour sortir avec lui, mais juste parler avec lui pour bien le connaître et voir s'il me convient ou pas. Le point que je voudrais éclaircir est que je ne voudrais pas être blessé dans mon amour propre ou finir par divorcer une nouvelle fois. Est-ce que l'Islam autorise une fille à se choisir un homme pour l'épouser? J'ai besoin d'un éclairage à ce sujet et j'apprécierai votre assistance. Merci. Qu'Allah vous garde !

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'Islam stipule que le père demande la permission de sa fille quand il veut la marier, qu'elle soit vierge ou déjà mariée une première fois.

La fille a le droit de connaître suffisamment l'homme qui veut l'épouser. Pour y arriver, elle peut explorer différentes voies. Elle peut, par exemple, demander à une de ses proches d'interroger les amis de l'homme et ses connaissances intimes car ceux-ci peuvent connaître de lui beaucoup de belles qualités que les autres ignorent.

Mais il ne lui est permis en aucun cas de rester en tête-à-tête avec lui avant la conclusion du mariage. Il ne lui est pas permis non plus de retirer son voile en sa présence. Il est bien connu qu'au cours de ces rencontres, l'homme ne reste pas naturel, il soigne son apparence et se veut



courtois. Ce qui fait que, même si vous restiez en tête-à-tête avec lui ou sortiez avec lui, il ne vous laisserait pas découvrir sa véritable personnalité. En outre, bon nombre des désobéissantes qui sortent avec leurs fiancés connaissent des fins dramatiques et ne tirent aucun avantage des pas de désobéissance qu'elles ont franchies en se découvrant et en restant seules avec leurs fiancés.

Il arrive souvent que les paroles mielleuses du fiancé influencent la fiancée pendant les sorties. En plus, le fiancé affiche un beau profil. Mais si elle mène une investigation à son sujet et s'informe de ses nouvelles auprès des autres, elle découvre des choses différentes. La sortie avec lui et les tête-à-tête ne règlent aucun problème. A supposer que cela permette de découvrir la personnalité de l'homme, ce qu'il implique comme désobéissance (envers Allah) et possible dérapage vers une situation déplorable est beaucoup plus grave. C'est pourquoi la Charia interdit le tête-à-tête avec un étranger - ce qui est le cas du fiancé- et la fait de se dévoiler devant lui.

En plus, il ne faut pas oublier une affaire très importante, à savoir que la femme dispose, après la conclusion du contrat et avant la consommation du mariage, d'une grande possibilité de connaître la personnalité de l'homme et de s'assurer de tout ce dont elle veut avoir une connaissance certaine car il lui est permis de rester en tête-à-tête avec lui et de sortir avec lui, une fois le contrat conclu. Si elle découvrait un défaut insupportable, il lui serait possible de demander la dissolution du mariage contre le remboursement de la dot.

Si les investigations sur la situation du fiancé sont bien menées avant la conclusion du mariage, les résultats ne sont pas mauvais le plus souvent.

Nous demandons à Allah de faire le bon choix pour vous et de vous le faciliter où que vous puissiez être.

Puisse Allah bénir notre Prophète Muhammad.